

L'ENSAPLV est un établissement public sous tutelle du Ministère de la culture. Elle est la plus importante des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France avec environ 2290 étudiants inscrits en 2018/2019 dont 159 en mobilité sortante et 145 en mobilité entrante, 449 en bi-cursus architecte-ingénieur (251 en premier cycle et 198 en second cycle), 349 enseignants titulaires, associés et contractuels, 72 agents administratifs.

ENSAPLV 2017	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
PREMIER CYCLE	297	279	277	853
SECOND CYCLE	367	491		858
HMONP				270
Post-Master				118
Doctorat				en cours
Les inscriptions en Doctorat 2018/2019 seront closes en décembre 2018. Pour rappel : 70 inscrits en Doctorat en 2017/2018				

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles publiques nationales supérieures d'architecture. Il existe également une école privée, l'École spéciale d'architecture (l'ESA).

Crédits ECTS							
60 ► 120 ► 180	Bac + 3	L1	Semestre 1	HMONP + 1 an	Diplôme d'ingénieur + 2 ans		
		L2	Semestre 2				
			Semestre 3				
	L3	Semestre 4					
		Semestre 5					
	Bac + 5	M	M1			Semestre 6	
			M2			Semestre 7	
						Semestre 8	
	240 ► 300	Bac + 8	D			Second cycle Master	
						Diplôme d'état d'architecte	
LMD		Bac + 8		D			
				D3			
				D2			
				D1			
Baccalauréat ou Diplôme équivalent							

Une tradition critique et pluridisciplinaire autour de l'enseignement du projet architectural et urbain mais aussi des arts plastiques, des techniques de représentation, de l'histoire, la philosophie, la sociologie, la construction ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, notamment sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus d'une centaine de conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde).

SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

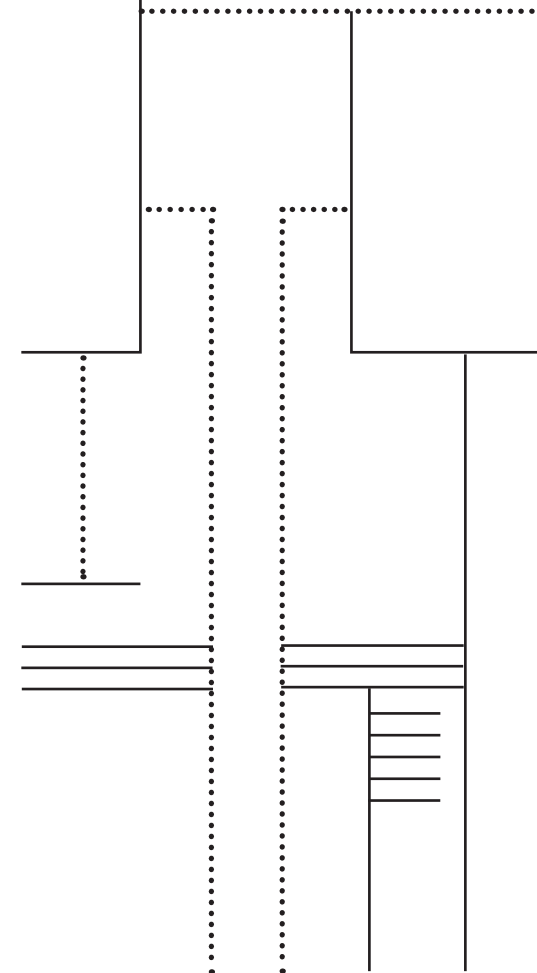
L'ENSAPLV est profondément encline aux relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiant(e)s étranger(e)s qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiant(e)s, des missions d'enseignant(e)s permettant de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

L'ENSAPLV forme à tous les métiers de l'architecture. Le diplôme d'État d'architecte permet de travailler dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à la ville : au sein d'agences de maîtrise d'œuvre, dans des collectivités locales, des entreprises, des industriels... La HMONP permet de s'établir en activité libérale et de conduire des projets sous sa propre responsabilité. Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Aujourd'hui les architectes diversifient leurs activités : paysagisme, urbanisme, enseignement, conservation des monuments historiques, design, expertise auprès des tribunaux, conseil...

- Formation conduisant au **Diplôme d'études en architecture** conférant le grade de Licence
- Formation conduisant au **Diplôme d'Etat d'architecte** conférant le grade de Master
- **Bi-cursus architecte - ingénieur** en coopération avec l'École Spéciale des Travaux Publics et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.
- **Doctorat en architecture**
- **Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)**
- **Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :**
DPEA Architecture navale et DPEA Recherches en Architecture
- **Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) :** DSA Architecture et Projet urbain
- **Formations professionnelles continues :**
Préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État (AUE)

LES FORMATIONS ENSAPLV 2018/19

JOURNÉE PORTES OUVERTES SAMEDI 2 FÉVRIER 2019



L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette
144, avenue de Flandre - 75019 Paris. Tél. : +33 (0)1 44 65 23 00
► Métro : Corentin Cariou ou Crimée (ligne 7) ► Bus : 54 et 60
► Tram : 3b ► Voiture : périphérique sortie Porte de la Villette

LE PREMIER CYCLE LICENCE

Ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence et doit permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année de premier cycle, un voyage d'études en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion.

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	657,5	29,24%
Arts plastiques	294	13,07%
Matières et matériaux (Ambiance, Construction, Structure)	366	16,27%
Langues vivantes	84	3,73%
Morphologie structurale (Maths)	21	0,93%
Cours transversal	56	2,49%
Histoire	210	9,34%
Théorie de l'architecture	63	2,84%
Représentation	252	11,21%
Philosophie	42	1,86%
Sciences humaines	126	5,60%
Géographie	28	1,25%
Rapport d'études	14	0,62%
Options thématiques	35	1,55%
Nombre total d'heures	2248,5	100%



LE SECOND CYCLE MASTER

Ce cycle conduit au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master et doit permettre à l'étudiant(e) d'une part de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Et d'autre part de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.

Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	408	33,9%
Optionnels (projet et/ou séminaire)	126	10,5%
Construction	98	8,2%
Histoire	56	4,7%
Sciences sociales + Philosophie	56	4,7%
Préparation aux thématiques	28	2,3%
Séminaire et méthodologie	154	12,9%
Options	49	4%
Droit	56	4,7%
Représentation	49	4%
PFE + Soutenance	119	10%
Rapport de stage	2	0,1%
Nombre total d'heures	1201	100%



DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

Accessible aux candidat(e)s titulaires ou futur(e)s titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure **Parcoursup** (obligatoire) et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV.

Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans - 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2248,5
Nombre d'unités d'enseignement	19
Nombre de stages obligatoires	2

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Accessible aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme d'études en architecture, d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Durée du cursus	2 ans - 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1201
Nombre d'unités d'enseignement	11
Nombre de stage obligatoire	1

BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Ce cursus est accessible aux candidats titulaires ou candidats au baccalauréat S uniquement, *via* la plateforme **Parcoursup**. La sélection se fait sur dossier puis sur entretien de sélection.

Cette formation se décline sur 7 années, permettant l'obtention de deux diplômes : le diplôme d'État d'architecte conférant grade de master et le diplôme d'ingénieur délivré par nos écoles ingénieurs partenaires.

Cette formation est proposée en partenariat avec l'ESTP-Paris (École Spéciale des Travaux Publics) et avec l'EIVP (École des Ingénieurs de la Ville de Paris).

Cette double formation se décline donc en deux formations distinctes sur **Parcoursup** :

► **Bicursus architecte-ingénieur ESTP (37 places)**

► **Bicursus architecte-ingénieur EIVP (10 places)**